



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

Tenue le 25 juin 2025 à 12 h au Centre récréatif (2555, rue du Parc) à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Mark Blair et Simon Brennan, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras.

Sont absents : Messieurs les conseillers Marc-André Laberge, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette.

Madame Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le greffier-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras, déclare la séance ouverte. Il est 12 h 00.

107-06-2025 **IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de la reddition de comptes finale – Programme de la TECQ 2019-2024
3. Période de questions
4. Levée de la séance

ADOPTÉE

2. Adoption de la reddition de compte finale – Programme de la TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé des travaux admissibles conformément à la programmation approuvée;

ATTENDU QUE la municipalité a dépensé un montant total de 1 276 503 \$ dans le cadre de ce programme, et que la totalité de cette somme a été engagée conformément aux exigences du programme;

EN CONSÉQUENCE,

108-06-2025 **IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Simon Brennan
APPUYÉ PAR le conseiller Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Franklin approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la reddition de comptes finale produite dans le cadre du programme TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité reconnaît avoir réalisé des travaux pour un montant total de 1 276 530 \$ admissibles au programme TECQ 2019-2024;

QUE ces travaux ont été réalisés conformément aux exigences du ministère et que les sommes ont été engagées et versées selon les règles applicables;

QUE la municipalité autorise le transfert des soldes disponibles, le cas échéant, aux activités permises prévues à l'entente, ou s'engage à retourner les sommes non utilisées, si requis.

ADOPTÉE



3. Période de questions

Avant le début de cette période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

Il est rappelé que les questions de la présente séance du conseil doivent porter uniquement sur le sujet présenté à cette séance.

4. Levée de la séance

109-06-2025 **II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :
QUE la séance soit levée. Il est 12 h 03.

ADOPTÉE

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 25 juin 2025, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Yves Métras,
Maire

Madame Geneviève Carrière,
Directrice générale et greffière-trésorière